

Avis de réunion valant avis de convocation des actionnaires



LAFARGEHOLCIM MAROC – Société anonyme – Capital social : 702 937 200 dirhams
Siège social : 6, route de Mekka, Quartier les Crêtes, BP 7234, Casablanca, 20150, RC Casablanca : N° 40 779
www.lafargeholcim.ma

Les actionnaires de la société LafargeHolcim Maroc, société anonyme, au capital social de 702 937 200 dirhams (la « société »), dont le siège social est situé au 6, route de Mekka, Quartier les Crêtes, BP7234, Casablanca, 20150, immatriculée au registre de commerce de Casablanca sous le numéro 40 779, sont convoqués en assemblée générale ordinaire (« l'assemblée générale ») qui se tiendra le 17 mai 2022 à 10 heures, par moyens de visioconférence dans les conditions fixées par la loi, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour :

1. Rapport de gestion du conseil d'administration sur les opérations de l'exercice clos le 31 décembre 2021 ;
2. Rapport général des commissaires aux comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021 ;
3. Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions visées à l'article 56 de la loi n° 17.95 relative aux sociétés anonymes telle que modifiée et complétée ;
4. Approbation des comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2021 - Quitus au conseil d'administration et aux commissaires aux comptes ;
5. Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2021 ;
6. Fixation du montant des jetons de présence alloués au conseil d'administration ;
7. Approbation des comptes consolidés au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2021 ;
8. Changement du représentant permanent d'un administrateur ;
9. Ratification de la cooptation d'un administrateur ;
10. Ratification des conventions réglementées ;
11. Approbation des conventions réglementées visées à l'article 56 de la loi n° 17-95 relative aux sociétés anonymes telle que modifiée et complétée ;
12. Questions diverses ;
13. Pouvoirs pour formalités.

Un actionnaire dans l'impossibilité d'assister personnellement à l'assemblée générale peut exercer son droit de vote en votant par procuration. À ce titre, il est rappelé que :

- Un actionnaire ne peut se faire représenter que par son conjoint, un ascendant, un descendant ou par un autre actionnaire justifiant d'un mandat. Il peut également se faire représenter par toute personne morale ayant pour objet social la gestion de portefeuilles de valeurs mobilières ;
- Pour toute procuration d'un actionnaire adressée à la société sans indication de mandataire, le président de l'assemblée générale émet un vote favorable à l'adoption des projets de résolutions présentés par le conseil d'administration et un vote défavorable à l'adoption de tous les autres projets de résolutions.

Les actionnaires souhaitant assister à l'assemblée générale sont priés de s'inscrire sur notre site internet www.lafargeholcim.ma au plus tard 3 (trois) jours calendaires avant la date de la tenue de l'assemblée générale.

Des formulaires de vote par procuration sont à la disposition des actionnaires au siège social de la société et sur notre site internet www.lafargeholcim.ma, accompagnés du projet du texte des résolutions qui seront soumises au vote lors de l'assemblée générale.

Les formulaires de vote par procuration doivent être retournés à la société au plus tard trois jours avant la tenue de l'assemblée générale afin d'être pris en compte.

Pour les actionnaires au porteur, leurs titres ne sont pas inscrits en compte sur le registre des actionnaires de la société mais dans des comptes tenus par un intermédiaire financier. Ces actionnaires ont le droit d'assister aux assemblées générales sur justification de leur identité dès lors que leurs titres sont libérés des versements exigibles et sur présentation le jour de l'assemblée, de l'attestation requise délivrée par l'établissement dépositaire de leurs actions.

Toute demande d'inscription d'autres projets de résolutions à l'ordre du jour, en application des dispositions des articles 117 et 121 de la loi n°17-95 relative aux sociétés anonymes, telle que modifiée et complétée, devra être adressée au siège social de la société par lettre recommandée contre accusé de réception dans un délai de 10 (dix) jours à compter de la publication de l'avis de convocation. Les documents requis par la loi n° 17-95 relative aux sociétés anonymes sont mis à la disposition des actionnaires au siège social et sur le site internet www.lafargeholcim.ma 21 (vingt-et-un) jours avant la date de tenue de l'assemblée générale.

Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021 Assemblée générale Ordinaire des actionnaires du 17 mai 2022 à 10 heures PROJET DE RÉSOLUTIONS

PREMIÈRE RÉSOLUTION

L'assemblée générale des actionnaires, délibérant en sa forme ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du conseil d'administration et du rapport établi conformément à la loi par les commissaires aux comptes sur l'exercice clos le 31 décembre 2021, approuve les opérations, les comptes et le bilan de cet exercice tels qu'ils lui ont été présentés, se soldant par un bénéfice net comptable de **1 992 396 741,92 dirhams**.

Elle donne, en conséquence, aux membres du conseil d'administration, quitus de leur gestion pour l'exercice clos le 31 décembre 2021 et aux commissaires aux comptes quitus de l'exécution de leurs missions au titre du même exercice.

DEUXIÈME RÉSOLUTION

L'assemblée générale des actionnaires, délibérant en sa forme ordinaire, approuvant la proposition du conseil d'administration, décide de répartir les résultats de l'exercice clos le 31 décembre 2021 comme suit :

	Dirhams
Bénéfice net de l'exercice 2021	1 992 396 741,92
Solde réserves facultatives	1 039 409 693,32
Total à affecter	3 031 806 435,24
Dividende ordinaire 66 dirhams x 23 319 589 actions	1 539 092 874,00
Solde des réserves facultatives après distribution	1 492 713 561,24

L'assemblée générale des actionnaires, délibérant en sa forme ordinaire, fixe en conséquence le dividende ordinaire par action à 66 dirhams au titre de l'exercice 2021. Ce dividende sera mis en paiement à compter du 10 juin 2022.

TROISIÈME RÉSOLUTION

L'assemblée générale des actionnaires, délibérant en sa forme ordinaire, ayant pris connaissance des rapports du conseil d'administration et des commissaires aux comptes, approuve les comptes consolidés tels qu'ils sont présentés et faisant ressortir pour l'exercice clos le 31 décembre 2021, un résultat net de l'ensemble consolidé de **2 010 486 KDh**.

QUATRIÈME RÉSOLUTION

L'assemblée générale des actionnaires, délibérant en sa forme ordinaire, approuvant la proposition du conseil d'administration, décide de fixer à la somme de 3 180 000 dirhams, le montant brut alloué au conseil d'administration au titre des jetons de présence se rapportant à l'exercice 2021.

CINQUIÈME RÉSOLUTION

L'assemblée générale des actionnaires, délibérant en sa forme ordinaire, ratifie les conventions réglementées suivantes approuvées par le conseil d'administration du 18 mars 2022 :

- Avenant à la convention portant sur le transfert de droits au titre de l'assistance technique et de gestion entre Lafarge Maroc & LafargeHolcim Maroc ;
- Avenant à la convention de gestion de trésorerie entre Lafarge Maroc, LafargeHolcim Maroc Afrique, LafargeHolcim Maroc, Geocycle Maroc, Centrale Marocaine de Construction, Lafarge Ciments Sahara ;
- Avenant au contrat cadre de services conclu avec LafargeHolcim Middle East & Africa IT Services Center relatif à la fourniture de services de technologies de l'information & de la communication.

SIXIÈME RÉSOLUTION

L'assemblée générale des actionnaires, délibérant en sa forme ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions visées à l'article 56 de la loi n° 17-95 relative aux sociétés anonymes, telle que modifiée et complétée, déclare approuver les conclusions dudit rapport ainsi que les conventions qui y sont mentionnées.

SEPTIÈME RÉSOLUTION

L'assemblée générale des actionnaires, délibérant en sa forme ordinaire, ratifie la cooptation en qualité d'administrateur de M. José Antonio Primo en remplacement de M. Georgios Michos, décidée par le conseil d'administration du 10 septembre 2021, et ce pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur, soit jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

HUITIÈME RÉSOLUTION

L'assemblée générale des actionnaires, délibérant en sa forme ordinaire, prend acte de la désignation de Monsieur M. Chahir Ben Halima en qualité de représentant permanent de la Banque Islamique de Développement en remplacement de M. Abderrahmane El Medkouri.

NEUVIÈME RÉSOLUTION

L'assemblée générale des actionnaires, délibérant en sa forme ordinaire, donne tous pouvoirs aux porteurs de copies ou extraits du présent procès-verbal pour faire toutes déclarations et remplir toutes formalités nécessaires.

Résultats au 31 décembre 2021

Comptes Consolidés

ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE AU 31 DÉCEMBRE 2021

(en milliers de dirhams)	31-déc-21	31-déc-20
ACTIF	31-déc-21	31-déc-20
Goodwill	7 372 391	7 372 391
Immobilisations incorporelles	106 159	92 907
Immobilisations corporelles	10 948 046	10 865 184
Immobilisations en droit d'usage	55 816	47 522
Participations dans les entreprises associées	62 983	66 787
Autres actifs financiers	102 962	97 224
Dont Instruments dérivés de couverture		
Dont Prêts et créances non courants	102 962	96 924
Dont Titres disponibles à la vente		300
Créances d'impôt et taxes	15 279	122 220
Impôts différés actifs	163	159
Autres débiteurs non courants		
Actifs non-courants	18 663 798	18 664 394
Autres actifs financiers courants		
Dont Prêts et créances		
Stocks et en-cours	655 411	452 764
Créances clients	941 766	907 134
Autres débiteurs courants	205 978	187 632
Trésorerie et équivalent de trésorerie	532 168	87 046
Actifs non courants détenus en vue de la vente		
Actifs courants	2 335 323	1 634 576
TOTAL ACTIF	20 999 122	20 298 970
PASSIF	31-déc-21	31-déc-20
Capital	702 937	702 937
Primes d'émission et de fusion	2 618 038	2 618 038
Réserves	6 100 237	5 792 052
Écarts de conversion		
Résultats net par le groupe	2 010 486	1 492 227
Capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires de la société mère	11 431 699	10 605 254
Intérêts minoritaires		
Capitaux propres de l'ensemble consolidé	11 431 699	10 605 254
Provisions non courantes	233 393	197 307
Avantages du personnel	760 695	711 641
Dettes financières non courantes	5 425 295	5 834 908
Dont Instruments dérivés de couverture		
Dont Dettes envers les établissements de crédit	5 386 769	5 803 903
Dont Dettes représentées par un titre		
Dont Dettes liées aux contrats de location financement		
Dont Dettes liées aux contrats à droit d'usage	38 526	31 005
Dont Autres dettes		
Dettes d'impôts société		
Impôts différés passifs	858 934	960 895
Passifs non courants	7 278 317	7 704 751
Provisions courantes	175 169	200 959
Dettes financières courantes	166 724	154 465
Dont Instruments dérivés de couverture		
Dont Dettes envers les établissements de crédit	149 436	137 950
Dont Dettes représentées par un titre		
Dont Dettes liées aux contrats de location financement		
Dont Dettes liées aux contrats à droit d'usage	17 288	16 515
Dont Autres dettes		
Dettes fournisseurs courantes	845 169	784 898
Autres créditeurs courants	1 102 044	848 643
Passifs liés aux actifs non courants détenus en vue de la vente		
Passifs courants	2 289 106	1 988 965
TOTAL PASSIF	9 567 423	9 693 716
TOTAL CAPITAUX PROPRES ET PASSIF	20 999 122	20 298 970

COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ AU 31 DÉCEMBRE 2021

(en milliers de dirhams)	31-déc-21	31-déc-20
Exercice clos	31-déc-21	31-déc-20
Chiffre d'affaires	8 194 570	6 980 066
Autres produits de l'activité		
Produits des activités ordinaires	8 194 570	6 980 066
Achats	(2 348 576)	(1 816 413)
Autres charges externes	(999 634)	(734 519)
Frais de personnel	(647 168)	(499 379)
Impôts et taxes	(59 666)	(51 343)
Amortissements et provisions d'exploitation	(650 134)	(787 096)
Autres produits et charges d'exploitation	6 971	(14 943)
Charges d'exploitation courantes	(4 698 207)	(3 903 693)
Résultat d'exploitation courant	3 496 363	3 076 373
Cessions d'actifs	(722)	(2 146)
Cessions de filiales et participations		
Autres produits et charges d'exploitation non courants	(291 936)	(633 778)
Autres produits et charges d'exploitation	(292 658)	(635 924)
Résultat d'exploitation	3 203 705	2 440 449
Coût de l'endettement financier net		
Autres produits financiers	3 123	2 561
Autres charges financières	(203 788)	(227 647)
Résultat financier	(200 665)	(225 086)
Résultat avant impôt des entreprises intégrées	3 003 040	2 215 363
Impôts sur les bénéfices	(1 107 395)	(911 095)
Impôts différés	94 157	188 871
Résultat net des entreprises intégrées	1 989 802	1 493 139
Part dans les résultats des sociétés mises en équivalence	20 684	(912)
Résultat net des activités poursuivies	2 010 486	1 492 227
Résultat net des activités abandonnées		
Résultat de l'ensemble consolidé	2 010 486	1 492 227
Intérêts minoritaires		
Résultat net - Part du Groupe	2 010 486	1 492 227
Résultat net par le nombre moyen d'actions de la période		
- de base	86,2	64,0
- dilué	86,2	64,0

ÉTAT DU RÉSULTAT GLOBAL CONSOLIDÉ AU 31 DÉCEMBRE 2021

(en milliers de dirhams)	31-déc-21	31-déc-20
Résultat net de l'ensemble consolidé	2 010 486	1 492 227
Gains et pertes actuariels sur les engagements postérieurs à l'emploi	(25 712)	(31 709)
Impôt différé sur les gains et pertes actuariels des engagements postérieurs à l'emploi	7 808	9 852
Changement de périmètre		
Autres ajustements	(159)	(910)
Autres éléments du résultat global pour la période, nets d'impôts différés	(18 063)	(22 767)
Résultat global de la période	1 992 423	1 469 460
Dont part du groupe	1 992 423	1 469 460
Dont part des minoritaires		

ÉTAT DE FLUX DE TRÉSorerie CONSOLIDÉ AU 31 DÉCEMBRE 2021

(en milliers de dirhams)	31-déc-21	31-déc-20
Résultat net de l'ensemble consolidé	2 010 486	1 492 227
Élimination des charges et produits sans incidence sur la trésorerie et/ou non liés à l'activité		
Dotations aux amortissements et provisions, pertes de valeur	863 089	701 592
Résultats des sociétés mises en équivalence	(20 684)	912
Résultats de cession et des pertes et profits de dilution	722	2 146
Capacité d'autofinancement	2 853 613	2 196 877
Incidence de la variation du BFR	333 055	1 770
Impôts différés	(94 157)	(188 871)
Flux net de trésorerie liés aux activités opérationnelles	3 092 511	2 009 776
Incidence des variations de périmètre	20 000	
Acquisition d'immobilisations corporelles, incorporelles et financières	(925 974)	(470 387)
Acquisition d'actifs financiers		
Variation des autres actifs financiers	(6 038)	15 107
Cessions d'immobilisations corporelles, incorporelles et financières	1 786	4 268
Dividendes reçus	4 545	5 250
Intérêts financiers des dettes de location		
Flux net de trésorerie liés aux activités d'investissement	(905 381)	(445 762)
Augmentation de capital		
Dividendes payés aux actionnaires de la société mère	(1 165 979)	(746 227)
Remboursement d'emprunts	(417 134)	(396 097)
Dividendes payés aux minoritaires		
Remboursement des dettes de location	(2 238)	(119)
Variation des comptes courants associés	(168 143)	141 905
Réduction de capitaux propres		
Flux net de trésorerie provenant des activités de financement	(1 753 494)	(1 000 538)
Incidence de la variation des taux de change		
Incidence de changement des méthodes et principes comptables		
VARIATION DE LA TRÉSorerie ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSorerie	433 636	563 476
Trésorerie et équivalents de trésorerie net à l'ouverture	(50 904)	(614 380)
Trésorerie et équivalents de trésorerie net à la clôture	382 732	(50 904)
VARIATION DE LA TRÉSorerie ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSorerie	433 636	563 476

ÉTAT DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES AU 31 DÉCEMBRE 2021

(en milliers de dirhams)	Capital	Primes d'émission et de fusion	Actions d'auto-contrôle	Réserves consolidées	Résultat net part du Groupe	Total part du Groupe	Intérêt minoritaire	Total
Au 1er janvier 2020	702 937	2 618 038	-9 637	6 570 682		9 882 021		9 882 021
Variation de capital								
Dividendes distribués				(746 227)		(746 227)		(746 227)
Titres d'autocontrôle								
Variation de périmètre								
Produits et charges comptabilisés				(21 857)	1 492 227	1 470 370		1 470 370
Écarts de conversion								
Autres variations				(910)		(910)		(910)
Au 31 décembre 2020	702 937	2 618 038	(9 637)	5 801 688	1 492 227	10 605 254		10 605 254
Au 1er janvier 2021	702 937	2 618 038	(9 637)	7 293 916		10 605 254		10 605 254
Variation de capital								
Dividendes distribués				(1 165 978)		(1 165 978)		(1 165 978)
Titres d'autocontrôle								
Variation de périmètre								
Produits et charges comptabilisés				(17 904)	2 010 486	1 992 582		1 992 582
Écarts de conversion								
Autres variations				(159)		(159)		(159)
Au 31 décembre 2021	702 937	2 618 038	(9 637)	6 109 874	2 010 486	11 431 699		11 431 699

Résultats au 31 décembre 2021

Comptes Sociaux



BILAN ACTIF AU 31 DÉCEMBRE 2021				
(en dirhams)	Brut	Exercice Amortissements et provisions	Net	Exercice Précédent Net
ACTIF IMMOBILISÉ				
IMMOBILISATIONS EN NON VALEURS (A)	682 440 374,13	378 722 051,73	303 718 322,40	406 095 379,64
Frais préliminaires				
Charges à répartir sur plusieurs exercices	682 440 374,13	378 722 051,73	303 718 322,40	406 095 379,64
Primes de remboursement des obligations				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (B)	7 945 920 668,61	165 277 171,11	7 780 643 497,50	7 766 572 803,38
Immobilisation en recherche et développement				
Brevets, marques, droits et valeurs similaires	50 100 981,31	50 100 981,31		
Fonds commercial	7 682 256 303,44	7 418 761,68	7 674 837 541,76	7 674 837 541,76
Autres immobilisations incorporelles	213 563 383,86	107 757 428,12	105 805 955,74	91 735 261,62
IMMOBILISATIONS CORPORELLES (C)	19 485 322 373,96	12 141 839 324,10	7 343 483 049,86	7 213 440 598,90
Terrains	981 135 389,81	91 927 034,19	889 208 355,62	882 826 550,93
Constructions	4 023 566 793,05	1 698 336 975,97	2 325 229 817,08	1 322 696 054,12
Installations techniques, matériel et outillage	13 827 807 831,67	10 198 060 289,92	3 629 747 541,74	2 575 826 588,72
Matériel de transport	49 306 723,28	13 363 348,75	35 943 374,53	13 792 765,15
Mobilier, matériel de bureau et aménagements divers	156 248 570,09	105 494 249,36	50 754 320,73	44 869 864,35
Autres immobilisations corporelles	33 656 501,36	32 838 507,63	817 993,73	1 103 671,47
Immobilisations corporelles en cours	413 600 564,70	1 818 918,28	411 781 646,42	2 372 325 104,16
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (D)	581 531 546,72	118 204 377,40	463 327 169,32	494 458 707,75
Prêts immobilisés	34 316 427,66	1 121 207,84	33 195 219,82	37 478 170,79
Autres créances financières	69 219 184,43	500 000,00	68 719 184,43	59 092 062,42
Titres de participation	477 995 934,63	116 583 169,56	361 412 765,07	397 888 474,54
Autres titres immobilisés				
ÉCARTS DE CONVERSION-ACTIF (E)				
Diminution des créances immobilisées				
Augmentation des dettes de financement				
TOTAL I (A+B+C+D+E)	28 695 214 963,42	12 804 042 924,34	15 891 172 039,08	15 880 567 489,67
ACTIF CIRCULANT				
STOCKS (F)	719 789 425,95	78 743 946,39	641 045 479,56	444 842 828,34
Marchandises	870 488,77	476 200,34	394 288,43	593 490,01
Matières et fournitures consommables	560 973 589,26	76 630 849,54	484 342 739,72	332 358 521,24
Produits en cours				
Produits intermédiaires et produits résiduels	107 939 669,68		107 939 669,68	66 165 209,38
Produits finis	50 005 678,24	1 636 896,51	48 368 781,73	45 725 607,71
CRÉANCES DE L'ACTIF CIRCULANT (G)	1 715 538 716,98	358 255 785,94	1 357 282 931,04	1 377 169 329,45
Fournis débiteurs, avances et acomptes	7 130 236,31		7 130 236,31	14 975 635,00
Clients et comptes rattachés	1 288 530 859,70	288 939 205,53	999 591 654,17	927 134 650,05
Personnel	6 633 542,63		6 633 542,63	7 655 353,52
État	48 195 298,34		48 195 298,34	149 503 921,75
Comptes d'associés	43 907 559,00	43 907 500,00	59,00	59,00
Autres débiteurs	282 534 684,89	25 409 080,41	257 125 604,48	246 801 344,17
Comptes de régularisation-Actif	38 606 536,11		38 606 536,11	31 098 365,96
TITRES ET VALEURS DE PLACEMENT (H)	263 280 480,55		263 280 480,55	
ÉCARTS DE CONVERSION-ACTIF (I)	2 635 117,00		2 635 117,00	1 090 265,95
TOTAL II (F+G+H+I)	2 701 243 740,48	436 999 732,33	2 264 244 008,15	1 823 102 423,74
TRÉSORERIE				
TRÉSORERIE ACTIF	189 426 616,10	2 538 076,34	186 888 539,76	94 005 423,41
Chèques et valeurs à encaisser				
Banques, TG et CCP	189 426 616,10	2 538 076,34	186 888 539,76	93 882 536,14
Caisse, régie d'avances et accreditifs				122 887,27
TOTAL III	189 426 616,10	2 538 076,34	186 888 539,76	94 005 423,41
TOTAL GÉNÉRAL I+II+III	31 585 885 320,00	13 243 580 733,01	18 342 304 586,99	17 797 675 336,82

BILAN PASSIF AU 31 DÉCEMBRE 2021		
(en dirhams)	Exercice	Exercice Précédent
FINANCEMENT PERMANENT		
CAPITAUX PROPRES		
Capital social ou personnel	702 937 200,00	702 937 200,00
Moins : actionnaires, capital souscrit non appelé capital appelé dont versé.....		
Prime d'émission, de fusion, d'apport	5 162 347 194,49	5 162 347 194,49
Ecarts de réévaluation		
Réserve légale	70 293 720,00	70 293 720,00
Autres réserves	2 338 684 638,48	2 334 261 993,09
Report à nouveau		
Résultats nets en instance d'affectation		
Résultat net de l'exercice	1 992 396 741,92	1 170 406 969,42
Total des capitaux propres (A)	10 266 659 494,89	9 440 247 077,00
CAPITAUX PROPRES ASSIMILÉS (B)	371 929 119,66	498 471 576,85
Subvention d'investissement		
Provisions réglementées	371 929 119,66	498 471 576,85
DETTES DE FINANCEMENT (C)	5 386 769 034,85	5 803 902 610,45
Emprunts obligataires		
Autres dettes de financement	5 386 769 034,85	5 803 902 610,45
PROVISIONS DURABLES POUR RISQUES ET CHARGES (D)	236 121 186,53	217 079 047,23
Provisions pour risques	65 237 016,47	67 221 623,02
Provisions pour charges	170 884 170,06	149 857 424,21
ECARTS DE CONVERSION-PASSIF (E)		
Augmentation des créances immobilisées		
Diminution des dettes de financement		
Total I (A+B+C+D+E)	16 261 478 835,93	15 959 700 311,53
PASSIF CIRCULANT		
DETTES DU PASSIF CIRCULANT (F)	1 807 737 906,19	1 529 842 885,10
Fournisseurs et comptes rattachés	806 755 238,04	740 975 075,93
Clients créditeurs, avances et acomptes	117 200 442,87	99 381 659,06
Personnel	179 329 622,04	142 052 433,47
Organismes sociaux	35 556 910,48	40 129 024,42
Etat	401 199 484,83	223 885 514,68
Comptes d'associés	7 118 205,15	201 003 147,15
Autres créanciers	260 578 002,78	81 976 030,37
Comptes de régularisation-passif		440 000,02
AUTRES PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (G)	130 586 327,84	156 290 947,54
ECARTS DE CONVERSION-PASSIF (Eléments circulants) (H)	2 320 595,00	1 987 969,49
Total II (F+G+H)	1 940 644 829,03	1 688 121 802,13
TRÉSORERIE		
TRÉSORERIE-PASSIF	140 180 922,03	149 853 223,16
Crédits d'escompte		
Crédits de trésorerie		
Banques (soldes créditeurs)	140 180 922,03	149 853 223,16
Total III	140 180 922,03	149 853 223,16
TOTAL GENERAL I+II+III	18 342 304 586,99	17 797 675 336,82

COMPTE DE PRODUITS ET CHARGES (HORS TAXES) AU 31 DÉCEMBRE 2021				
(en dirhams)	Opérations		TOTAUX DE L'EXERCICE	TOTAUX DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT
NATURE	Propres à l'exercice 1	Concernant les exercices précédents 2	3=1+2	4
I PRODUITS D'EXPLOITATION				
Ventes de marchandises (en l'état)	5 042 897,70		5 042 897,70	2 950 045,28
Ventes de biens et services produits	8 052 885 757,60		8 052 885 757,60	6 844 603 091,79
Chiffre d'affaires	8 057 928 655,30		8 057 928 655,30	6 847 553 137,07
Variation de stocks de produits	42 317 012,32		42 317 012,32	-49 166 971,16
Immobilisations produites par l'entreprise				
Subventions d'exploitation				
Autres produits d'exploitation				
Reprises d'exploitation: transferts de charges	190 501 055,73		190 501 055,73	73 040 661,00
Total I	8 290 746 723,35		8 290 746 723,35	6 871 426 826,91
II CHARGES D'EXPLOITATION				
Achats revendus de marchandises	2 953 843,95		2 953 843,95	2 178 179,41
Achats consommés de matières et fournitures	2 273 179 035,68		2 273 179 035,68	1 743 961 561,97
Autres charges externes	998 292 484,50		998 292 484,50	737 106 483,07
Impôts et taxes	58 312 117,77		58 312 117,77	49 992 830,99
Charges de personnel	633 782 849,22		633 782 849,22	585 821 196,40
Autres charges d'exploitation	68 438 673,44		68 438 673,44	5 646 459,10
Dotations d'exploitation	812 604 815,16		812 604 815,16	868 372 494,28
Total II	4 847 563 819,72		4 847 563 819,72	3 993 079 205,22
III RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I-II)			3 443 182 903,63	2 878 347 621,69
IV PRODUITS FINANCIERS				
Produits de titres de participation et autres titres immobilisés	4 544 824,34		4 544 824,34	5 250 000,00
Gains de change	2 395 184,39		2 395 184,39	1 761 832,56
Intérêts et autres produits financiers	3 078 861,44		3 078 861,44	3 647 378,18
Reprises financières ; transferts de charges	7 566 023,95		7 566 023,95	107 285 211,47
Total IV	17 584 894,12		17 584 894,12	117 944 422,21
V CHARGES FINANCIÈRES				
Charges d'intérêts	167 159 656,87		167 159 656,87	183 963 741,83
Pertes de change	3 289 589,51		3 289 589,51	2 282 149,46
Autres charges financières	22 952 363,48		22 952 363,48	673,79
Dotations financières	6 822 600,48		6 822 600,48	138 769 998,50
Total V	200 224 210,34		200 224 210,34	325 016 563,58
VI RÉSULTAT FINANCIER (IV-V)			-182 639 316,22	-207 072 141,37
VII RÉSULTAT COURANT (III+VI)			3 260 543 587,41	2 671 275 480,32

COMPTE DE PRODUITS ET CHARGES (HORS TAXES) - SUITE -				
(en dirhams)	Opérations		TOTAUX DE L'EXERCICE	TOTAUX DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT
NATURE	Propres à l'exercice 1	Concernant les exercices précédents 2	3=1+2	4
VII RÉSULTAT COURANT (reports)			3 260 543 587,41	2 671 275 480,32
VIII PRODUITS NON COURANTS				
Produits des cessions d'immobilisations	1 786 419,00		1 786 419,00	
Subventions d'équilibre				
Reprises sur subventions d'investissement				
Autres produits non courants	6 548 092,00		6 548 092,00	10 342 311,64
Reprises non courantes ; transferts de charges	134 708 786,59		134 708 786,59	636 853 469,75
Total VIII	143 043 297,59		143 043 297,59	647 195 781,39
IX CHARGES NON COURANTES				
Valeurs nettes d'amortissements des immobilisations cédées	1 135 201,65		1 135 201,65	1 938 044,03
Subventions accordées				
Autres charges non courantes	169 343 868,99		169 343 868,99	634 225 213,99
Dotations non courantes aux amortissements et aux provisions	151 790 175,38		151 790 175,38	611 770 660,40
Total IX	322 269 246,02		322 269 246,02	1 247 933 918,42
X RÉSULTAT NON COURANT (VIII-IX)			-179 225 948,43	-600 738 137,03
XI RÉSULTAT AVANT IMPÔTS (VII+X)			3 081 317 638,98	2 070 537 343,29
XII IMPÔTS SUR LES SOCIÉTÉS			1 088 920 897,06	900 130 373,87
XIII RÉSULTAT NET (XI-XII)			1 992 396 741,92	1 170 406 969,42
XIV TOTAL DES PRODUITS (I+IV+VIII)			8 451 374 915,06	7 636 567 030,51
XV TOTAL DES CHARGES (II+V+IX+XIII)			6 458 978 173,14	6 466 160 061,09
XVI RÉSULTAT NET (total des produits-total des charges)			1 992 396 741,92	1 170 406 969,42

Résultats au 31 décembre 2021

Comptes Consolidés



37, Bd Abdellatif Ben Kaddour
20 050 Casablanca
Maroc

Aux actionnaires de la société
LAFARGEHOLCIM MAROC S.A.
6, Route de la Mecque – Californie
Quartier les Crêtes
20150 Casablanca

RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES EXERCICE DU 1er JANVIER AU 31 DECEMBRE 2021

Audit des états de synthèse

Opinion

Conformément à la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale du 28 avril 2020, nous avons effectué l'audit des états de synthèse ci-joints de la société LafargeHolcim Maroc S.A., qui comprennent le bilan au 31 décembre 2021, le compte de produits et charges, l'état des soldes de gestion, le tableau de financement pour l'exercice clos à cette date, ainsi que l'état des informations complémentaires (ETIC). Ces états de synthèse font ressortir un montant de capitaux propres et assimilés de MMAD 10.638.589 dont un bénéfice net de MMAD 1.992.397. Ces états ont été arrêtés par le Conseil d'Administration le 18 mars 2022 dans un contexte évolutif de la crise sanitaire de l'épidémie de Covid-19, sur la base des éléments disponibles à cette date.

Nous certifions que les états de synthèse cités au premier paragraphe ci-dessus sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société LafargeHolcim Maroc S.A. au 31 décembre 2021, conformément au référentiel comptable en vigueur au Maroc.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états de synthèse » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états de synthèse au Maroc et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états de synthèse de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états de synthèse pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Questions clés identifiées	Notre réponse
<p>Le Bilan de la société comprend des immobilisations corporelles présentant des valeurs comptables nettes de MMAD 7 343 représentant 40 % du total des actifs de la société.</p> <p>Ces actifs peuvent présenter un risque de dépréciation lié à des facteurs internes ou externes, notamment des conditions de marché défavorables, des changements de législations ou de réglementations, une évolution de l'environnement concurrentiel et une détérioration de la performance de la société.</p> <p>La société réalise des tests de dépréciation sur ces immobilisations corporelles en cas d'identification d'un indice de perte de valeur selon les principes décrits dans le paragraphe « Evaluation des immobilisations » de l'état A1 de l'ETIC « Etat des informations complémentaires ». Une dépréciation doit être constatée, dès lors que la valeur comptable de l'actif excède sa valeur actuelle.</p> <p>Le test de dépréciation des immobilisations corporelles est considéré comme un point clé de l'audit compte tenu de la matérialité des montants pris dans leur ensemble, des montants significatifs en termes de dépréciation qui pourraient potentiellement en résulter et du fait du degré élevé d'estimations et de jugement requis par la société pour apprécier les indices de perte de valeur et la valeur actuelle des actifs. Les éléments de jugement incluent notamment des hypothèses relatives à l'évolution de l'activité de la société.</p>	<p>Nous avons pris connaissance des procédures mises en place par la direction dans le cadre des tests de dépréciation notamment des jugements relatifs à la détermination des indices de perte de valeur et la détermination de la valeur actuelle.</p> <p>Nous avons examiné les contrôles clés mis en place par la direction ainsi que ses conclusions sur la présence ou l'absence d'indicateurs de perte de valeur dans le cadre du processus d'estimation des tests de dépréciation.</p> <p>Pour les cas où un indice de perte de valeur a été identifié et lorsque la valeur actuelle a été appréhendée par la valeur actuelle des flux de trésorerie futurs :</p> <ul style="list-style-type: none">- Nous avons revu la cohérence des hypothèses et des données clés des modèles de flux de trésorerie avec les données historiques et prévisionnelles.- Nous avons testé par sondage l'exactitude arithmétique des calculs du modèle de flux de trésorerie.- Nous avons examiné les analyses de sensibilité préparées par la direction afin d'évaluer le niveau de marge entre la valeur actuelle et la valeur comptable.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états de synthèse

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états de synthèse, conformément au référentiel comptable en vigueur au Maroc, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états de synthèse exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états de synthèse, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions se rapportant à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états de synthèse

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états de synthèse pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états de synthèse prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états de synthèse comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la société ;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états de synthèse au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation ;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états de synthèse, y compris les informations fournies dans l'ETIC, et apprécions si les états de synthèse représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Vérifications et informations spécifiques

Nous avons procédé également aux vérifications spécifiques prévues par la loi et nous nous sommes assurés notamment de la sincérité et la concordance, des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration destiné aux actionnaires avec les états de synthèse de la société.

Casablanca, le 24 mars 2022

Les Commissaires aux Comptes

ERNST & YOUNG

Abdelmejid FAIZ
Associé

DELOITTE AUDIT

Hicham BELEMQADEM
Associé



37, Bd Abdellatif Ben Kaddour
20 050 Casablanca
Maroc

Aux actionnaires de la société
LAFARGEHOLCIM MAROC S.A.
6, Route de la Mecque – Californie
Quartier les Crêtes
20150 Casablanca

RAPPORT D'AUDIT SUR LES ETATS FINANCIERS CONSOLIDÉS EXERCICE DU 1ER JANVIER AU 31 DECEMBRE 2021

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés de LafargeHolcim Maroc S.A. et de ses filiales (Groupe LafargeHolcim Maroc), qui comprennent l'état consolidé de la situation financière au 31 décembre 2021, ainsi que l'état consolidé du résultat global, l'état consolidé des variations des capitaux propres et le tableau consolidé des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris un résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers consolidés font ressortir un montant de capitaux propres consolidés MAD 11.432 millions dont un bénéfice net consolidé de MAD 2.010 millions. Ces états ont été arrêtés par le Conseil d'Administration le 18 mars 2022 dans un contexte évolutif de la crise sanitaire de l'épidémie de Covid-19, sur la base des éléments disponibles à cette date.

Nous certifions que les états financiers consolidés cités au premier paragraphe ci-dessus, sont réguliers et sincères et donnent dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière consolidée du groupe au 31 décembre 2021, ainsi que de sa performance financière consolidée et de ses flux de trésorerie consolidés pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes Internationales d'Information Financière (IFRS) telles qu'adoptées dans l'Union Européenne.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés » du présent rapport. Nous sommes indépendants du groupe conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers consolidés au Maroc et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers consolidés de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers consolidés pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Questions clés identifiées	Notre réponse
<p>Le Bilan du groupe comprend des immobilisations corporelles s'élevant à MMAD 10.948, représentant 52% du total des actifs du groupe.</p> <p>Ces actifs peuvent présenter un risque de dépréciation lié à des facteurs internes ou externes, notamment des conditions de marché défavorables, des changements de législations ou de réglementations, une évolution de l'environnement concurrentiel et une détérioration de la performance du Groupe.</p> <p>Le Groupe réalise des tests de dépréciation sur ces immobilisations corporelles en cas d'identification d'un indice de perte de valeur selon les principes décrits dans le paragraphe « Tests de dépréciation des actifs » de la Note 3.11 « Tests de dépréciation et pertes de valeur des actifs » de l'annexe aux états financiers consolidés. Une dépréciation doit être constatée, dès lors que la valeur comptable de l'actif excède sa valeur recouvrable. La valeur recouvrable est le montant le plus élevé de la juste valeur diminuée des coûts de cession et de la valeur d'utilité.</p> <p>Le test de dépréciation des immobilisations corporelles est considéré comme un point clé de l'audit compte tenu de la matérialité des montants pris dans leur ensemble, des montants significatifs en termes de dépréciation qui pourraient potentiellement en résulter et du fait du degré élevé d'estimations et de jugement requis par le groupe pour apprécier les indices de perte de valeur et la valeur recouvrable des actifs. Les éléments de jugement incluent notamment des hypothèses relatives à l'évolution de l'activité du Groupe.</p>	<p>Nous avons pris connaissance des procédures mises en place par la direction dans le cadre des tests de dépréciation notamment des jugements relatifs à la détermination des indices de perte de valeur et la détermination de la valeur recouvrable. Nous avons examiné les contrôles clés mis en place par la direction ainsi que ses conclusions sur la présence ou l'absence d'indicateurs de perte de valeur dans le cadre des tests de dépréciation. Dans les cas où un indice de perte de valeur a été identifié et lorsque la valeur recouvrable a été appréhendée par la valeur d'utilité :</p> <ul style="list-style-type: none">- Nous avons revu la cohérence des hypothèses et des données clés des modèles de flux de trésorerie avec les données historiques et prévisionnelles.- Nous avons testé par sondage l'exactitude arithmétique des calculs du modèle de flux de trésorerie.- Nous avons examiné les analyses de sensibilité préparées par la direction afin d'évaluer le niveau de marge entre la valeur recouvrable et la valeur comptable.- Nous avons examiné les informations relatives aux tests de dépréciation présentés dans les annexes aux états financiers.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés conformément aux IFRS, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du groupe à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions se rapportant à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le groupe ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du groupe.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du groupe ;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du groupe à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le groupe à cesser son exploitation ;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.
- nous obtenons des éléments probants suffisants et appropriés concernant les informations financières des entités et activités du groupe pour exprimer une opinion sur les états financiers consolidés. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit du groupe. Nous assumons l'entière responsabilité de l'opinion d'audit.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Casablanca, le 24 mars 2022

Les Commissaires aux Comptes

ERNST & YOUNG

Abdelmejid FAIZ
Associé

DELOITTE AUDIT

Hicham BELEMQADEM
Associé